

## Création de JEM : Journalistes Environnement Méditerranéen

**Localisation** (JEM couvre le littoral, un territoire un peu moins grand que la zone couverte par le plan Bleu) de l'Espagne à l'Egypte, de la rive Nord à la rive sud.

JEM espère travailler avec un réseau d'agence de presse nationales et régionales, en lien avec le PAM, le PNUJ, l'UNESCO, le Plan bleu, des chercheurs et experts, des ONG actives de longue date, pour la protection du bassin Méditerranéen et les ODD horizon 2030



### Calendrier

-26 juin délibération AG

-juillet ouverture du compte

-septembre à décembre : ajustement des statuts, ou du règlement, prévisionnels financier et activités, réflexions juridiques

- Janvier, A JEM

**Bureau territoire Méditerranéen** Dès accord de l'AG sur la régionalisation, JEM sera créée (association) en vue d'être consolidée le 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec l'AJE (bureau ou association)

Pour rester associée à l'AJE, des liens doivent se tisser entre journalistes, les membres de JEM doivent être associés ou pouvoir participer à toutes les activités (colloque, webinaire, circulation de l'info, ...) selon leurs statuts et selon les règles de l'AJE

**Association** : en cours de constitution, Présidente : D Martin Ferrari

### Fonctionnement :

De nombreuses tentatives de regroupement des journalistes du Bassin Méditerranéen existent. IL s'agit de ne pas faire concurrence à l'existant mais de s'en inspirer, de faire en sorte que JEM soit une plus-value à la structure nationale de l'AJE pour devenir l'A JEM. Ses adhérents devront être reconnus par la structure nationale soit simplement sans avis du bureau, en application des statuts : Carte de presse ou support, soit après avis du bureau national si non CP. Dans un premier temps les adhérents (AJE ou JEM) précisent leur intérêt pour le bassin, leurs thèmes privilégiés (à discuter) sachant que les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel pour mobiliser les entreprises locales dans la transition écologique et sociale (réflexions sur l'économie).

**SIX MOIS seront nécessaires aux allers retours, échanges, prise en compte des propositions et évaluation de la compatibilité des propositions avec les statuts et les objectifs de l'AJE. Il faudra répondre à plusieurs questions sur le fonctionnement journalistique :**

Comment valoriser le travail des journalistes, comment faire circuler davantage les bonnes pratiques, les infos du global au local, en respectant les règles imposées par les supports, les lois en vigueur, la déontologie journalistique, définir les thèmes d'échanges sans porter atteinte aux spécificités des supports. Déterminer la régularité, le portage, respecter un équilibre entre N et S (imaginer entre journalistes des jumelages/parrainages ?)

### Échanges financiers avec l'AJE (déterminés par les statuts de l'AJE et de JEM)

Rapidement (avant le 1<sup>er</sup> janv 2026) JEM doit avoir sa régie et son budget prévisionnel, son budget ne doit en aucun cas concurrencer les finances nationales